

Communiqué de presse

Aéroport de Notre-Dame-des-Landes

10 ans d'avance sur les prévisions de trafic : nous ne pouvons plus attendre pour développer nos territoires

Affichant son unité et sa détermination sur le transfert de l'Aéroport Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, le Syndicat Mixte Aéroportuaire réuni en Comité Syndical a élu ce jour comme Président Philippe Grosvalet, Président du Département de Loire-Atlantique, qui prend la suite de Bruno Retailleau, et voté ses orientations budgétaires basées sur la poursuite du transfert engagé par l'Etat il y a près de 7 ans.

Pour Philippe Grosvalet, « *En votant dès à présent le budget, les 20 collectivités locales soutenant l'opération réaffirment concrètement à l'État leur soutien dans la poursuite du transfert, sans même attendre les conclusions de la médiation qui n'apparaît à ce stade que comme une expertise de plus.*

Il va de soi que si les médiateurs se contentaient d'étudier un réaménagement à court terme de l'aérodrome actuel sans tenir compte des décisions de justice qui ont rappelé que cette option ne constituait pas une alternative avérée au transfert pour faire face à la croissance du trafic (+13% en 2017, 170 jours de saturation contre 6 en 2011) et aux besoins de mobilité d'un territoire de 8 millions de personnes, ils auront failli à leur mission d'apaisement ».

Le franchissement cette semaine du seuil des 5 millions de passagers à l'aéroport de Nantes conforte la stratégie de l'Etat et des collectivités de transférer la plate-forme actuelle, enclavée entre **une agglomération de 600.000 personnes survolée à basse altitude et une zone Natura 2000**. Un site qui accueille aujourd'hui 5000 emplois et se positionne comme le centre de gravité de 1000 chercheurs dédiés à l'industrie du futur, doit être en capacité d'accueillir à moyen terme **5000 nouveaux emplois autour du pôle industriel d'Airbus et de l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne** pour en faire un pôle d'envergure nationale et européenne, tout en libérant du Plan d'Exposition au Bruit 500 hectares. Cet espace libéré apportera demain une réponse concrète au défi de la **lutte contre l'étalement urbain** dans l'une des métropoles les plus dynamiques de France et permettra de répondre aux **enjeux du dynamisme démographique du territoire en accueillant 16 000 nouveaux habitants dans les 6000 logements prévus en intrapériphérique**. L'aéroport transféré permettra en outre d'agir pour le développement des espaces naturels. Il engendrera la structuration d'une forêt urbaine de 80 hectares sur les espaces rendus disponibles à l'ouest de la piste, maillon central pour un corridor écologique entre le lac de Grand Lieu et la Loire à l'échelle de l'estuaire, et la **préservation d'un Périmètre d'Espaces Agricoles Naturels e 17.000 hectares** entre l'agglomération et la plate-forme.



Surtout, à 10 jours de la remise du rapport des 3 médiateurs, alors que Nantes Atlantique ne tient déjà que par **3 dérogations exceptionnelles autorisées temporairement par la DGAC** (Direction Générale de l'Aviation Civile), **ce seuil des 5 millions de passagers** prend une nouvelle signification : l'obligation pour l'Aéroport Nantes Atlantique d'intégrer de nouvelles normes réglementaires, notamment sur le plan environnemental, qui rendent extrêmement difficile **son extension pour 50 ans en bordure d'une zone Natura 2000**.

Contact presse :

presse@sma-grandouest.eu - www.sma-grandouest.eu - Twitter : [@sma_grandouest](https://twitter.com/sma_grandouest)

A propos du SMA

Le syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest (SMA) regroupe les 20 collectivités locales bretonnes et ligériennes investies dans le projet d'Aéroport du grand Ouest dont six participent au financement de la plateforme et de sa desserte routière. Le SMA représente les intérêts des populations riveraines et des territoires concernés. Il participe aux instances de pilotage et de suivi du projet. Il finance les études sur les dessertes en transports collectifs de la future plateforme aéroportuaire et les études d'aménagement et de développement des territoires à proximité de l'infrastructure.

Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire-Atlantique**, Ille et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire
Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Loire Métropole
Communautés de Communes : Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas des Bois, Région de Blain, Région de Nozay, Pays de Redon, Chateaubriant - Derval.